

# Comment Faire Une Demande D'inscription

Vous savez sans doute déjà que des comptes d'épargnes spéciaux, les Comptes individuels de développement, aident les gens à faire des économies pour élargir et améliorer leur champ d'action. Si vous êtes intéressé à participer à un projet de démonstration mené à travers le Canada et offrant des Comptes individuels de développement axés sur l'apprentissage - qu'il s'agisse de retourner aux études, de suivre une formation spécialisée ou de lancer une petite entreprise - voici les renseignements qu'il vous faut pour faire votre demande de participation.

**N'hésitez pas! Le nombre de places est limité!** Voyez si vous êtes admissible et faites votre demande dès aujourd'hui!

## Êtes-vous Admissible?

### Répondez Aux Questions Suivantes Pour Le Savoir:

1. Le revenu de votre famille est-il faible?

Ceci est un projet de démonstration pour personnes à faible revenu. Pour que vous soyez admissible, le revenu global de votre famille pour cette année et l'an dernier doit se situer en deçà d'un seuil précis (voir ci-bas). Ces divers niveaux dépendent de la taille de votre famille et du coût de la vie dans la région où vous habitez. Examinez le tableau soigneusement pour voir si le revenu de votre famille est égal ou inférieur au seuil donné, pour votre région:

OÙ HABITEZ-VOUS ?	TAILLE DE LA FAMILLE					
	Personne vivant seule	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes
Toronto Montréal Vancouver Winnipeg Calgary	21,463	26,828	33,366	40,390	45,149	49,908
Halifax Waterloo Region	18,409	23,011	28,619	34,643	38,726	42,809
Fredericton	18,282	22,853	28,420	34,403	38,456	42,510
Grey & Bruce Counties, ON Digby & Annapolis Counties, NS	14,833	18,540	23,059	27,912	31,202	34,492

### Qu'entendons-nous par «famille»?

Pour nous, la famille comprend tous les individus occupant un seul foyer et liées par le sang ou par le mariage (y compris les conjoints de fait de sexe opposé ou de même sexe). Nous tenons compte seulement du revenu des adultes de plus de 18 ans.

## Qu'entendons-nous par revenu?

Par revenu, nous entendons des sommes provenant d'emplois réguliers, de travail occasionnel, de prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale, de pensions, d'indemnités de la CSST, etc. Vous devrez fournir ces renseignements concernant votre revenu lorsque vous remplirez la formule de demande, et on vous demandera de produire les documents appropriés.

*Exemple : Pierre et Sylvie vivent en union de fait et ont deux enfants. Ils habitent la région métropolitaine de Toronto. Le frère de Pierre, qui a 21 ans, habite dans la même maison. L'an dernier, le revenu de Pierre provenant de toutes sources s'élevait à 20 000 \$, celui de Sylvie s'élevait à 13 000 \$ et celui du frère de Pierre à 5 000 \$. Cette année, le revenu de Pierre a été de 19 000 \$, celui de Sylvie de 10 000 \$ et celui du frère de Pierre de 9 000 \$. Leur revenu global pour l'an dernier et pour cette année était donc de 38 000 \$, qui est en deçà du seuil de 45 149 \$ pour une famille de cinq vivant à Toronto.*

## Qu'entendons-nous par documents appropriés?

Vous devez fournir des documents indiquant le montant de votre revenu et celui du revenu de votre épouse ou de votre conjoint (qu'il s'agisse d'un mariage ou d'une union de fait avec un conjoint de sexe opposé ou du même sexe). Il nous faut les documents se rapportant à l'année en cours ainsi que ceux pour l'an dernier.

La meilleure preuve que vous puissiez produire pour l'an dernier serait votre «Avis de cotisation». Il s'agit de la formule que vous envoie le gouvernement à chaque année, après que vous avez envoyé votre déclaration d'impôt. Si vous n'avez aucune copie de votre Avis de cotisation et de celui de votre conjoint, vous pouvez en obtenir une en appelant l'Agence des douanes et du revenu du Canada au 1-800-959-8281.

Voici une liste d'autres documents que vous pouvez utiliser pour établir les montants de votre revenu et de celui de votre conjoint:

- le relevé T-4, la formule que vous donne votre employeur pour que vous puissiez faire votre rapport d'impôt;
- un Relevé d'emploi, la formule que vous recevez lorsque vous quittez un emploi;
- les bordereaux de chèque de paie ou bulletins de paie;
- les reçus relatifs au travail autonome;
- une lettre signée par votre employeur faisant état de votre salaire ou de vos gages;
- le relevé T5007 ou RL-5 (au Québec), que vous devez utiliser en faisant votre déclaration d'impôt si vous avez reçu des prestations d'aide sociale;
- des états ou bordereaux de prestations;
- la copie d'une lettre que vous auriez reçue confirmant votre admissibilité à recevoir une prestation;
- une lettre signée par la personne chargée d'administrer vos prestations et indiquant le montant de ces prestations.

## 2. Le niveau de vos épargnes familiales est-il bas?

Ce projet de démonstration vise les personnes dont le niveau d'épargne est bas. Pour être admissible, les épargnes accumulées par votre famille doivent être en deçà d'un seuil précis. Par épargne, nous voulons dire les comptes en banque, les REER, les comptes en fiducie, etc. **Si vos épargnes globales s'élèvent à moins de 10 p. cent de votre revenu familial, vous pouvez être admissible.**

## 3. Vos autres actifs sont-ils en deçà du seuil?

Ce projet de démonstration vise des personnes qui ne possèdent pas d'autres actifs importants - un immeuble de grande valeur, par exemple. Pour que vous soyez admissible, la valeur de tout immeuble que vous pourriez posséder, tel qu'un condominium ou une maison, doit être inférieure au seuil établi pour votre région. Les seuils dépendent de la valeur moyenne des immeubles dans votre localité.

#### **4. Avez-vous entre 21 et 65 ans?**

Ceci est un projet de démonstration qui s'adresse aux adultes sur le marché du travail. Pour être admissible, vous devez avoir au moins 21 ans et pas plus de 65 ans. Si vous avez de 18 à 20 ans, vous pouvez être admissible à condition de n'avoir pas été aux études depuis au moins deux ans.

#### **5. Avez-vous quitté l'école, ou êtes-vous étudiant à temps partiel?**

Ce projet vise les adultes qui ne fréquentent pas actuellement une institution collégiale ou universitaire, ou qui ne suivent pas de cours de formation professionnelle, afin de les aider à retourner aux études. Nous n'acceptons aucune demande de la part d'étudiants à moins qu'ils ne poursuivent des études à temps partiel. Par «temps partiel», nous entendons une charge inférieure à 60 % de la charge de cours normale.

Les étudiants à temps plein de niveau collégial ou universitaire ne sont pas admissibles.

La seule exception concerne les individus de 21 ans ou plus qui complètent leur cours secondaire en tant qu'étudiants à plein temps.

#### **6. Avez-vous un numéro d'assurance sociale?**

Il vous faut un numéro d'assurance sociale pour que votre demande puisse être considérée. Si vous ne possédez pas de carte d'assurance sociale, vous pouvez utiliser toute formule du gouvernement renfermant votre nom ainsi que votre numéro d'assurance sociale. Si vous n'avez pas de numéro d'assurance sociale, vous pouvez en faire la demande en appelant votre bureau local de Développement des ressources humaines Canada. Vous trouverez le numéro de téléphone de ce bureau à la fin de votre annuaire local, dans la section du gouvernement fédéral sous la rubrique «Numéro d'assurance sociale».

**Si Vous Avez Répondu «oui» À Toutes Ces Questions,  
Vous Pouvez Être Admissible!**

Pour faire votre demande et pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec les responsables du projet *Savoir* en banque dans votre région.

---

**LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ -  
APPELZ DÈS MAINTENANT!**

*Le masculin est employé ici pour désigner aussi bien le féminin que le masculin afin de faciliter la lecture. Veuillez n'y voir aucune autre intention.*